

## La cellule d'accompagnement : Que propose-t-elle ?

Pour tous types de production, tous secteurs géographiques, des jeunes installés aux futurs retraités, elle offre par exemple :

- un appui sur des démarches administratives
- un accompagnement dans la saisine de la médiation auprès de la Banque de France
- la mise en place de suivi technique dans l'exploitation
- un accompagnement à l'évolution de l'exploitation (ex : transition élevage laitier → élevage allaitant)
- un accompagnement dans l'ouverture d'une procédure collective

## La cellule d'accompagnement : Qui contacter ?

### Le guichet de la cellule :

☎ : 02 37 20 40 99 ( tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9 h à 12 h)

✉ Par courriel : [ddt-accompagnement@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:ddt-accompagnement@eure-et-loir.gouv.fr)

### La MSA :

☎ : 09 69 39 29 19 \* via Agri'écoute  
un service d'écoute et d'aide psychologique anonyme et accessible à toute heure \* prix d'un appel local

☎ : 02 38 60 54 55 via la Cellule de prévention

✉ Par courriel : [contact\\_cellule\\_prevention.blf@bcl.msa.fr](mailto:contact_cellule_prevention.blf@bcl.msa.fr)

### Aidagri28 :

☎ : 02 37 24 45 52 ou 06 69 46 40 32

### Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir

Adresse : 17 place de la République - CS 40517 - 28 008 Chartres cedex

Téléphone : 02 37 20 40 60 - Site Internet : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/>

Conception : SCCT (Service de la Connaissance et Conseil aux Territoires) / PCT (Pôle Connaissance des Territoires)

Vous rencontrez des  
difficultés sur votre  
exploitation agricole?  
N'attendez pas...  
Parlez-en



Contactez la cellule  
d'accompagnement

## La cellule d'accompagnement : C'est quoi ?

- Accompagner les exploitants en difficulté dans le but de **pérenniser l'exploitation** et de **soulager l'exploitant**
- Inciter les exploitants et les partenaires agricoles à **solliciter le soutien de la cellule le plus tôt possible**
- Mutualiser les compétences de chaque partenaire au profit de l'exploitant



## La cellule d'accompagnement : C'est qui ?

Prise en charge et accompagnement social, psychologique



Allègement des cotisations



Médiation du crédit auprès des organismes bancaires et mise en place d'actions d'éducatrices financières



Remise gracieuse sur la fiscalité

Écoute, conseil et orientation

Aidagri 28



Prévention et accompagnement sur les conditions d'élevage



Pilotage de la cellule  
Gestion des aides d'État

## La cellule d'accompagnement : Comment ça marche ?

### ► Quatre principes :



**La neutralité :**  
Pas de représentants professionnels



**La confidentialité :**  
Indispensable aux échanges et au bon fonctionnement de la cellule



**La bienveillance**  
envers l'exploitant et entre les membres de la cellule

**La gratuité :**  
L'accompagnement est gratuit



### ► Un guichet unique :



02 37 20 40 99  
[ddt-accompagnement@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:ddt-accompagnement@eure-et-loir.gouv.fr)



La sollicitation de la cellule d'accompagnement permet également à l'exploitant de demander :

- l'examen de la situation de l'exploitation par la MSA
- l'examen pour d'éventuelles allègements fiscaux auprès de la DDFIP

### ► Une coordination :

- Coordonner les différents acteurs
- Faciliter les démarches administratives de l'exploitant

